

RÉSOLUTION DU 27 FÉVRIER 2024 DU DIRECTEUR DU CONSORCIO DE LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES PYRÉNÉES PAR LAQUELLE EST PUBLIÉ L'ACCORD DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CTP CONCERNANT LA PROCÉDURE DE SÉLECTION POUR POURVOIR LE POSTE DE "TECHNICIEN/NE EN COMMUNICATION DE L'OBSERVATOIRE PYRÉNÉEN DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE L'UNITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DYNAMISATION-UD2", PAR LE BIAIS D'UN CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE DU PERSONNEL DU CONSORCIO DE LA CTP.

Le Comité Exécutif de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) a approuvé un accord de mise en œuvre de la procédure sélective pour pourvoir le poste de Technicien/ne de la Communication de l'OPCC et de l'UD2, en contrat à durée déterminée, suite à sa publication en annexe de la présente résolution.

Jaca, à la date de la signature électronique

Le directeur du Consorcio de la CTP

Jean Louis Valls

ANNEXE

ACCORD DU 21 FEVRIER 2024, DU COMITE EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE DE TRAVAIL DES PYRENEES, CONCERNANT LA CONVOCATION D'UNE PROCÉDURE DE SÉLECTION D'UN POSTE DE "TECHNICIEN/NE EN COMMUNICATION DE L'OPCC ET DE L'UD2" PAR LE BIAIS D'UN CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE DU PERSONNEL DE CE CONSORCIO

La Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) est un Consorcio doté d'une personnalité juridique propre rattaché à la Communauté Autonome d'Aragon, composé de 7 territoires de 3 États : l'Organisme Andorran de Coopération Transfrontalière, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Occitanie, la Communauté Autonome d'Aragon, la Communauté Autonome de Catalogne, la Communauté Autonome d'Euskadi, la Communauté Forale de Navarre.

Le Consorcio a son siège à Jaca et est régi par les lois espagnoles et aragonaises, par l'Accord inter-administratif de coopération transfrontalière entre les entités membres de la Communauté de travail des Pyrénées du 17 mars 2005, modifié en dernier lieu le 13 novembre 2018, et par ses statuts, dont l'article 10.1.f) stipule que le Comité exécutif est chargé " d'approuver le recrutement du personnel du Consorcio".

Le Conseil Plénier du Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) a approuvé le 13 novembre 2018 la Stratégie Pyrénéenne (2018-2024), en tant que plan établissant les priorités pour le développement du territoire pyrénéen et articulant les actions afin que la CTP puisse contribuer à l'amélioration de la vie des habitants des Pyrénées pour les années à venir. La Stratégie Pyrénéenne (SP) a été élaborée sous la présidence de la Nouvelle-Aquitaine (2015-2017) et son consensus et sa mise en œuvre ont été réalisés pendant les présidences de l'Aragón (2017-2019), de Catalunya (2020-2021) et d'Euskadi (2022-2023). Sous la présidence de l'Occitanie (2024-2025), il est prévu de l'actualiser pour la période 2025-2028.

L'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC) est le principal outil de l'axe 1 "Action climatique" de cette stratégie et a défini une stratégie spécifique pour l'action climatique dans les Pyrénées: la Stratégie Pyrénéenne du Changement Climatique (EPICC). Les trois autres axes de la SP sont développés par l'Unité de Développement et de Dynamisation (UD2) à travers 4 groupes de travail (jeunesse, patrimoine culturel, santé et hydrogène). Par ailleurs, cette unité gère également l'appel à micro-projets de coopération transfrontalière, grâce au surplus du budget du programme POCTEFA 2007-2013.

Le 22 juin 2023, la Commission européenne a approuvé la candidature du projet LIFE PYRENEES4CLIMA, mené et coordonné par la CTP-OPCC, avec un budget de 19,8 millions d'euros pour une période de 7,5 ans et impliquant 46 partenaires (40 bénéficiaires principaux et 6 affiliés). Ce projet a débuté le 1er octobre 2023 et se terminera en avril 2031. Outre l'OPCC, le personnel de l'UD2 participera également à ce projet dans la section "Financement en cascade" du Workpackage 6 (WP6), compte tenu de son expérience dans la gestion de micro-projets, et dans le WP9 sur la communication.

Le Comité Exécutif a approuvé le budget 2024 présenté lors de sa réunion du 4 octobre 2023. Ce budget inclut la sélection de 4 nouveaux postes (2 gestionnaires de projets OPCC, 1 gestionnaire de projet UD2 et 1 poste de communication partagé entre les activités OPCC et UD2) en vue de la programmation du projet LIFE PYRENEES4CLIMA, projet phare de la CTP et des dix candidatures déposées à la fois par la CTP-OPCC et La CTP-UD2 dans le cadre des appels à projets des programmes SUDOE, POCTEFA et HORIZON EUROPE.

De même, le 30 novembre, les six projets POCTEFA auxquels la CTP participe ont été programmés:

- 3 projets où la CTP-OPCC est partenaire: SOLPYR sur les sols, INBIOPYR sur la faune et SANASILVA sur les forêts,
- 3 projets où la CTP-UD2 en tant que partenaire: TRAMPOLINE2 sur la jeunesse, PETRA sur le patrimoine culturel et PHYRENE sur l'hydrogène.

En outre, le projet d'hydrogène SUDOE SHAREDH2 a été approuvé le 5 décembre 2023.

Le 18 décembre 2023, le projet HORIZON EUROPE MOUNTADAPT sur le changement climatique et la santé a été approuvé et se déroulera de 2024 à 2026. Exemple de collaboration étroite entre l'UD2 et l'OPCC, tirant profit des synergies existantes et en termes de dynamisation et de communication.

Le 21 février 2024, le Comité Exécutif de la CTP a approuvé le contenu de la description du poste de "Technicien/ne en communication OPCC et UD2" et le processus de sélection pour pourvoir ce poste.

Compte tenu de ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article 121 de la loi 40/2015, du 1er octobre, relative au régime juridique du secteur public et de l'article 130 de la loi 5/2021, du 29 juin, relative à l'organisation et au régime juridique du secteur public autonome d'Aragon, le Comité Exécutif a décidé de convoquer une procédure de sélection du personnel fonctionnaire ou de membres du personnel des territoires de la CTP, en vue du recrutement temporaire d'une personne pour couvrir le poste de gestionnaire de la communication de l'OPCC et de l'UD2.

BASES

Premièrement.- Poste objet de la convocation.

Le poste à pourvoir est celui de "Technicien/ne en communication de l'OPCC et de l'UD2" qui sera situé dans les bureaux du Consorcio dans la ville de Jaca (Huesca). Les caractéristiques, les fonctions et la rémunération du poste sont décrites à l'annexe I.

Deuxièmement.- Conditions requises pour les candidatures.

1. Pour être admissibles, les candidatures doivent remplir les conditions suivantes:

- a) Avoir le statut de fonctionnaire de carrière ou contractuels de l'une des administrations faisant partie du Consorcio (Principauté d'Andorre ; régions françaises de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie ; Communautés autonomes espagnoles d'Aragon, de Catalogne, d'Euskadi et de Navarre).
- b) Avoir les qualifications requises pour le poste telles que définies dans la fiche figurant à l'annexe I, indépendamment du groupe ou de l'organe auquel ils appartiennent dans l'administration d'origine.
- c) Posséder la capacité fonctionnelle pour l'exécution des tâches.
- d) Ne pas avoir fait l'objet d'une mesure disciplinaire de révocation de la part d'une administration publique et ne pas être frappé d'une interdiction d'exercer une fonction publique.
- e) Connaître l'espagnol et du français comme langues véhiculaires.

- f) Avoir un niveau d'anglais intermédiaire supérieur, équivalent au niveau B2, selon les critères du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

2. Les candidat(e)s sont responsables de la véracité de toutes les informations qu'ils fournissent dans leur demande et dans la documentation fournie, il leur incombera la responsabilité correspondante de fausse déclaration et, le cas échéant, il sera demandé, sans aucun préjudice, leur exclusion de la procédure de sélection.

3.- En l'absence de candidatures des personnels fonctionnaires ou contractuels des administrations faisant partie du Consorcio de la CTP ou du fait que leurs candidatures ne correspondent pas aux besoins du poste, une sélection sera ouverte au public postérieurement.

Troisièmement.- Candidatures.

1. Les personnes souhaitant participer à cette sélection doivent utiliser la fiche de candidature jointe en annexe II, qui peut être téléchargée à partir du site web suivant: www.ctp.org.

2. Les candidatures doivent être adressées au directeur du Consorcio de la CTP et envoyées à l'adresse électronique contact@ctp.org.

3. Le délai de soumission des candidatures est de vingt jours calendaires à compter du jour suivant la publication du présent appel à candidatures au Journal officiel d'Aragon (BOA) (jusqu'au 19 mars 2024 inclus).

Quatrièmement.- Documentation à présenter.

1) La demande est accompagnée

- a) Photocopie de la CNI ou document équivalent prouvant l'identité de la personne candidate.
- b) Certificat de l'Administration d'origine précisant le statut d'emploi ou de fonctionnaire, les postes occupés avec leur durée et leur ancienneté.
- c) Photocopie du titre universitaire requis pour l'accès à l'emploi, ou preuve de la possession de ce titre.
- d) Curriculum vitae rédigé en espagnol et en français, contenant, dûment justifiés, les titres universitaires, les emplois occupés, les études et les formations réalisées, ainsi que d'autres qualifications et circonstances que la personne candidate souhaite mettre en évidence.
- e) Lettre de motivation adressée au Secrétaire Général de la CTP, faisant état de l'intérêt personnel pour le poste, en français et en espagnol (max. une page A4 pour chaque langue).

2) Les diplômes/qualifications à évaluer seront ceux réalisés et dûment accrédités jusqu'à la date de publication de la présente sélection.

3) Seule la présentation des pièces justificatives des études et formations indiquées sera demandée aux personnes sélectionnées.

Cinquièmement.- Protection des données personnelles.

1. Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques (règlement général sur la protection des données) et à la loi organique 3/2018 du 5 décembre relative à la protection des données à caractère personnel et à la garantie des droits numériques, les données à caractère personnel collectées seront incorporées à l'activité de traitement "Recrutement des postes du Consorcio de la CTP ". Le responsable du traitement des données personnelles est le Consorcio de la Communauté de travail des Pyrénées. La finalité de ce traitement est la sélection du personnel et le pourvoi des postes du Consorcio de la CTP par le biais d'appels publics à candidatures.

2. Les données collectées sont nécessaires au respect d'une obligation légale et ne seront pas divulguées à des tiers, sauf en cas d'obligation légale.

3. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données, de limitation et d'opposition au traitement, ainsi que le droit de ne pas faire l'objet de décisions individuelles automatisées, par l'intermédiaire de l'adresse électronique fournie à cet effet protecciondedatos@ctp.org , avec le formulaire disponible.

4. Des informations supplémentaires et détaillées sur cette activité de traitement sont disponibles dans le registre des activités de traitement de la CTP à l'adresse suivante : <https://ctp.org/es/proteccion-de-datos> .

5. Les données à caractère personnel seront traitées et conservées par le Consorcio aussi longtemps que nécessaire conformément à la législation susmentionnée, y compris, le cas échéant, pour la résolution des réclamations et des recours.

Sixièmement.- Commission d'évaluation.

Les candidatures seront notées par une Commission d'évaluation composée de :

Titulaires.

Président : Jean-Louis Valls

Membres : Cristina Igoa Garcianda, Idoia Arauzo, Eva Garcia Balaguer

Secrétaire : Pilar Rabal Sanromán, qui agit avec voix mais sans vote.

Remplaçants.

Présidente : Pilar Maza Rodríguez

Membres : Clémence Balazeiro, Maria Lorenzo Gibert, Juan Terradez Mas

Secrétaire : Sylvia Linares Prado, qui agit avec voix mais sans vote.

Septièmement.- Admissibilité des candidatures.

1. Après la date limite de soumission des candidatures, la Commission d'évaluation publiera un accord déclarant la liste provisoire des personnes admises et exclues, ainsi que leurs causes d'exclusion. Cet accord sera publié sur le site web du Consorcio de la CTP www.ctp.org et sur les tableaux d'affichage ou sites web des administrations faisant partie du Consorcio. Si aucune des personnes candidates n'est exclue, la liste finale des personnes candidates admises à cette sélection sera publiée.

2. Les candidatures provisoirement exclues disposeront d'une période de 10 jours calendaires à compter du jour suivant la publication dudit accord sur le site web du Consorcio pour corriger le défaut à l'origine de leur exclusion ou de leur omission. Les candidatures qui, dans le délai imparti, ne corrigent pas les motifs d'exclusion ou de l'omission, seront définitivement exclues de la participation aux tests. De même, il sera possible de demander la correction d'erreurs significatives au cours de la période susmentionnée.

3. Une fois la période de correction écoulée, la Commission d'évaluation adoptera un accord approuvant la liste définitive des candidatures retenues et exclues sera publiée sur le site web du Consorcio.

Huitièmement.- Procédure de sélection.

La procédure de sélection se déroulera en deux phases :

- a) La première phase consistera en une évaluation des qualifications spécifiques et générales présentées par les personnes candidates, qui sera effectuée par la Commission d'évaluation conformément au barème figurant à l'annexe III du présent appel à candidatures. La note maximale pour cette phase est de 40 points (28 points pour les qualifications spécifiques et 12 points pour les qualifications générales). La note minimum pour passer cette phase est de 5 points pour les qualifications spécifiques.

Une fois les candidatures évaluées par la Commission d'évaluation, celle-ci publiera un accord avec les notes obtenues par les personnes candidates et **les six**

premières personnes candidates, et ayant passé la première phase, seront convoquées à un entretien personnel, en indiquant le lieu, la date et l'heure, y compris la possibilité, si la situation sanitaire ou météorologique l'exige, d'organiser l'entretien par des moyens télématiques. Cet accord sera publié sur le site web du Consorcio et sur les tableaux d'affichage ou les pages web des administrations la composant.

- b) La seconde phase consistera en un entretien personnel au cours duquel seront évaluées les connaissances linguistiques (espagnol et français en tant que langues véhiculaires, anglais de niveau intermédiaire supérieur, et les autres langues en fonction du niveau accrédité) et l'aptitude au poste en fonction de l'expérience et des connaissances des personnes candidates. Les membres de la Commission d'évaluation et des experts représentant les territoires de la CTP peuvent participer à cette phase. La note maximale pour l'entretien est de 25 points. La note minimale pour réussir cette phase d'entretien est de 15 points. Les frais de déplacement ne sont pas remboursés.

Après les entretiens, la Commission d'évaluation publiera un accord avec les notations obtenues lors de la seconde phase. Cet accord sera publié sur le site web du Consorcio et sur les tableaux d'affichage ou les pages web des administrations la composant.

Compte tenu de la durée des projets sur lesquels porte ce recrutement, une liste de réserve sera constituée avec les candidats.es ayant réussi la seconde phase par ordre de notation, afin de faire face à tout incident qui pourrait survenir au cours du projet, et à condition que les personnes candidates aient donné leur accord.

Neuvièmement.- Sélection des personnes candidates pour la formalisation des contrats.

1. La Commission d'évaluation soumettra au Comité Exécutif une proposition de résolution de sélection attribuant le poste par le biais d'une procédure de consultation écrite urgente. Le délai pour statuer sur l'offre d'emploi est de deux mois à compter de la date de clôture de l'envoi des candidatures.
2. L'accord du Comité Exécutif sera publié par résolution du Directeur du Consorcio sur le site web de la CTP et sur les tableaux d'affichage ou les pages web des administrations qui composent le Consorcio. La personne sélectionnée sera invitée à présenter la documentation attestant les qualifications revendiquées et, une fois cette documentation examinée par la Commission d'évaluation, elle sera informée en temps et en forme de son incorporation au poste.
3. Les autres personnes candidates ayant réussi les deux épreuves du processus de sélection feront partie, si elles y ont expressément consenti dans la fiche de candidature, d'une

liste de réserve classée par ordre de priorité en fonction de la note totale obtenue lors du processus de sélection. L'objectif de la liste de réserve est de couvrir l'éventuelle démission du candidat sélectionné ou la vacance du poste pour quelque raison que ce soit, ainsi que de couvrir les éventuels besoins en personnel temporaire du même profil au sein du Consorcio.

Dixièmement.- Régime de recours.

La présente résolution, qui met fin à la procédure administrative conformément aux dispositions de l'article 114 de la loi 39/2015, du 1er octobre, relative à la procédure administrative commune des administrations publiques et de l'article 60 de la loi 5/2021, du 29 juin, relative à l'organisation et au régime juridique du secteur public autonome d'Aragon, peut faire l'objet d'un recours contentieux-administratif dans un délai de deux mois à compter du lendemain de sa publication sur le site web du Consorcio de la CTP (www.ctp.org) devant le Tribunal Contentieux-Administratif de Huesca, conformément aux dispositions de l'article 8.2 de la Loi 29/1998, du 13 juillet, régissant la Juridiction Contentieuse-Administrative ("Journal Officiel de l'État", numéro 167, du 14 juillet 1998).

Un recours en reconsidération peut être introduit auprès du Comité Exécutif du Consorcio de la CTP, dans un délai d'un mois à compter du jour suivant la publication sur le site web de la CTP, conformément aux dispositions de l'article 123 de la loi 39/2015, du 1er octobre, relative à la procédure administrative commune aux administrations publiques, et de l'article 64 de la loi 5/2021, du 29 juin, relative à l'organisation et au régime juridique du secteur public autonome d'Aragon.

A la date de la signature électronique
Jean-Louis Valls
Directeur du Consorcio de la CTP
(Accord du Comité Exécutif du 21 février 2024)

ANNEXE I

Description de l'emploi

Profil de technicien/ne en communication UD2 et OPCC - Activités CTP

MISSION DU POSTE: Communication des activités et projets de l'Unité de Développement et de Dynamisation de la CTP (UD2) et de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique du Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées (OPCC-CTP) dans le cadre de la mise en œuvre des projets LIFE SIP PYRENEES4CLIMA, POCTEFA PHYRENE, POCTEFA PETRA, POCTEFA TRAMPOLINE2, SUDOE SHAREH2, POCTEFA SOLPYR, POCTEFA INBIOPYR, POCTEFA SANASILVA, HORIZON EUROPE MOUNTADAPT.

Localisation : Jaca (Huesca-Espagne).

Date indicative de début: mai 2024.

Durée: Le contrat aura une durée estimée de 7 ans par rapport à la fin du projet LIFE-SIP PYRENEES4CLIMA (prévue pour avril 2031) .

Rémunération annuelle: celle correspondant au groupe A1, niveau 22, de la Communauté autonome d'Aragon (40 731,67 euros). La rémunération comprend 12 paiements mensuels. La rémunération sera actualisée conformément à la loi de finance de la Communauté Autonome d'Aragon de chaque exercice budgétaire.

Détails:

Sous la responsabilité directe des postes de coordination de l'UD2 et de l'OPCC et en relation directe avec la responsable de la communication de la CTP,

- Favoriser la diffusion des travaux de la CTP auprès d'un large public (partenaires, professionnels, associations, structures de formation et société en général).
- Mettre en œuvre des stratégies de diffusion et de communication internes et externes pour les projets du programme de transferts monétaires.
- Élaborer, actualiser et mettre en œuvre le plan de communication de la SP approuvé en 2019 et ses futures mises à jour.
- Élaborer, actualiser et mettre en œuvre le plan de communication de l'EPiCC approuvé en 2021.
- Collaborer à la gestion du site web de la CTP, de l'OPCC et des différents projets (mise à jour, création et intégration de contenu, traditions, envoi de newsletters).
- Prendre en charge la programmation et dynamisation des réseaux sociaux de la CTP, y compris ceux de l'OPCC et d'autres projets.

- Mettre en œuvre et superviser la communication du projet LIFE-SIP PYRENEES4CLIMA, ainsi que coordonner le Comité de communication du projet et maintenir les contacts avec les responsables de la communication des entités partenaires du projet LIFE-SIP PYRENEES4CLIMA.
- Gérer et superviser les appels d'offres pour tout le matériel de publicité et de communication lié aux activités de la CTP et à ses projets européens (brochures, publications, dépliants, brochures, vidéos...).
- Gérer les relations avec les médias et préparer la réalisation des interviews, des rapports et d'autres publications concernant les réunions et les événements liés aux différents projets de l'OPCC et de l'UD2.
- Gérer et mettre à jour la base de données des contacts avec les médias en Espagne, en France et en Andorre.
- Gérer d'autres bases de données de gestion telles que les fournisseurs et les contacts.
- Concevoir et organiser des événements, tant en présentiel qu'en ligne, et coordonner les fournisseurs nécessaires au bon déroulement de l'événement: audiovisuel, restauration, merchandising, interprétation, etc.
- Collaborer avec la responsable de la communication de la CTP à la diffusion de l'Assemblée plénière annuelle de la CTP.

Qualifications / Critères de sélection :

Formation supérieure :

Bac + 4 ou équivalent ou une formation postuniversitaire de plus de 200 heures ou un master officiel en communication (comme par exemple relations publiques, journalisme, marketing, publicité, production audiovisuelle, graphisme, communication sociale, communication institutionnelle, communication organisationnelle, licence en marketing, communication et affaires numériques, licence en communication, licence en marketing ou études équivalentes).

Formation spécifique :

- Connaissance du journalisme et des médias.
- Connaissance de la gestion des réseaux sociaux.
- Une connaissance de la production audiovisuelle et de la conception graphique serait un atout.
- Connaissance des règlements et des règles de communication des programmes européens de la Commission européenne, en particulier: FEDER, LIFE, HORIZON EUROPE, ERASMUS+.
- Connaissances des organisations, sous-organisations, institutions, associations et de l'ensemble du réseau qui constitue le cadre des programmes de coopération européens.

- Connaissance du fonctionnement des institutions publiques andorranes, espagnoles et françaises.
- Une connaissance du changement climatique, de la jeunesse, de l'énergie, de l'hydrogène, du patrimoine culturel et des services publics sera valorisée.
- Une connaissance des marchés publics sera valorisée.
- Une connaissance de l'égalité des sexes dans la communication sera valorisée.

Expérience professionnelle :

- Expérience en communication, notamment dans la gestion des tâches de communication pour les projets européens ou de la communication institutionnelle d'organisations internationales.
- Expérience dans la proposition et le développement d'éléments de communication destinés à différents groupes sur le changement climatique, le développement régional ou rural ou dans le domaine des projets de coopération territoriale.
- Expérience dans des environnements professionnels multiculturels, internationaux et/ou multirégionaux.

Langues :

- L'espagnol et le français sont parlés comme langues véhiculaires.
- Anglais de niveau intermédiaire supérieur, équivalent au niveau B2, selon les critères du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).
- Les autres langues officielles de la CTP (catalan, basque et occitan) seront prises en considération.

Le niveau indiqué dans le CV sera vérifié lors de l'entretien.

Informatique :

- Pack Office: niveau avancé.
- La connaissance de la gestion de contenu web, du montage vidéo et de la mise en page sera valorisée.
- La connaissance d'un logiciel de gestion de projet sera valorisée.
- Une connaissance spécifique des réseaux sociaux et de l'internet sera valorisée.
- La connaissance d'outils de conception tels que Canva, Indesign ou Illustrator sera valorisée.
- La connaissance des systèmes d'information géographique (SIG) sera valorisée.

Autres :

- Permis de conduire.
- Déplacements sur l'ensemble du territoire de la CTP principalement.

Autres compétences requises:

- Capacité à travailler dans un environnement international.
- Initiative, responsabilité et assertivité.
- Capacité à gérer plusieurs tâches en même temps et à respecter les délais.
- Capacité à anticiper, à proposer et à mettre en œuvre des solutions.
- Capacité à travailler dans des environnements collaboratifs.
- Autonomie et capacité à travailler en équipe.
- Flexibilité et capacité à intégrer des changements et des idées différentes.
- Capacité à gérer des réunions en face à face et en ligne.
- Engagement en faveur de l'environnement et du développement durable du territoire.

ANNEXE II
Fiche de candidature

SÉLECTION POUR DES CONTRATS D'EMPLOI TEMPORAIRE
TITRE DU POSTE: TECHNICIEN/NE EN COMMUNICATION OPCC UD2

DONNÉES PERSONNELLES			
NOM ET PRÉNOM			
CNI/PASSPORT		NATIONALITÉ	
ADMINISTRATION CTP D'ORIGINE			
EMAIL		TELEPHONE	
ADRESSE (pour les notifications)			
LOCALITÉ		PROVINCE/RÉGION	
CODE POSTAL		PAYS	
DOCUMENTS FOURNIS			
Photocopie de la carte d'identité/équivalent		Photocopie des diplômes requis	
Certificat prouvant le rattachement du candidat au personnel de l'administration membre de la CTP, poste occupé et ancienneté			
Curriculum vitae rédigé en espagnol et en français			
Lettre de motivation pour le poste en français et en espagnol (max. une page A4 par langue).			

Fait à _____, le ____ / ____ /2024
 (Signature)

- Je consens à ce que ma candidature soit inscrite sur la liste de réserve.
 Je consens expressément à ce que le Consortium utilise les données que j'ai fournies, dans les conditions établies dans l'appel à candidatures, aux fins de la gestion de ma participation à ce processus de sélection.

Informations de base sur la protection des données :

Le responsable du traitement de vos données personnelles est : Consortium de la Communauté de travail des Pyrénées.

La finalité du traitement est la suivante : sélection du personnel et mise à disposition de postes de travail au sein du consortium de la CTP par le biais d'appels publics à candidatures.

La légitimation pour effectuer le traitement de vos données nous est donnée par : l'obligation légale pour le responsable du traitement des données.

Nous ne divulguerons pas vos données personnelles à des tiers, sauf si nous sommes légalement obligés de le faire.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, de limitation et d'opposition à leur traitement, ainsi que le droit de ne pas faire l'objet de décisions fondées exclusivement sur un traitement automatisé de vos données, le cas échéant, auprès du délégué à la protection des données :

Consortium de la Communauté de travail des Pyrénées :

Adresse postale : Edificio IPE - Avenida Nuestra Señora de la Victoria nº 8 - 22700 Jaca (Huesca)

Téléphone : 974 363 100

Courriel : protecciondedatos@ctp.org

Ou au délégué à la protection des données (DPD) : ALCAN, Abogados y Economistas, S.L.P. dpd-cctp@alcanasociados.es

Les personnes qui estiment que leurs droits concernant la protection de leurs données personnelles n'ont pas été satisfaits peuvent déposer une plainte auprès de l'Agence espagnole de protection des données via son portail web (www.aepd.es).

Des informations complémentaires sont disponibles dans le registre des activités de traitement du CTP à l'adresse suivante : <https://ctp.org/es/proteccion-de-datos>.

DIRECTEUR DU CONSORCIO DE LA CTP Bâtiment IPE. Avda. de Nuestra Señora de la Victoria, 8 (22700, Jaca -HUESCA-)

ANNEXE III Qualifications à évaluer

	MERIT	ÉVALUATION	SCORE MAXIMUM	SCORE MINIMUM
QUALIFICATIONS SPÉCIFIQUES	Spécialisation	13	28	5
	Formation	15		
QUALIFICATIONS GÉNÉRALES	Ancienneté	2	12	-
	Autres langues EN-EUS-CAT-OCC	10		
INTERVIEW	Interview	25	25	15
	SCORE TOTAL MAX	65		

Mérites spécifiques (note maximale 28, note minimale 5).

Spécialisation (13 points maximum).

- Expérience professionnelle en tant que responsable ou technicien/ne de la communication de projets européens ou de la communication institutionnelle d'organisations internationales (0,5 point par année travaillée ou la partie proportionnelle dans le cas d'une durée plus courte, jusqu'à un maximum de 5 points).
- Expérience professionnelle en tant que responsable ou technicien/ne de la communication dans la proposition et le développement d'éléments de communication destinés dans les domaines thématiques du changement climatique, du développement régional ou rural ou dans le domaine des projets de coopération territoriale (0,5 point par année travaillée ou la partie proportionnelle en cas de durée plus courte, jusqu'à un maximum de 5 points).
- Expérience professionnelle dans des environnements professionnels multiculturels, internationaux et/ou multirégionaux (0,5 point par année travaillée ou la partie proportionnelle en cas de durée plus courte, jusqu'à un maximum de 3 points).

a) Formation et perfectionnement (maximum 15 points).

Pour chaque cours inclus dans l'appel à candidatures dans des matières liées décrites aux paragraphes de la formation spécifique et informatiques de l'annexe I:

- Jusqu'à 12 heures : 0 100 pts.
- Jusqu'à 24 heures : 0 200 pts.
- Jusqu'à 40 heures : 0 300 pts.

- Plus de 40 heures : 0 400 pts.
- Plus de 200 heures : 0 600 pts.
- Diplôme officiel de master: 5 points.
- Diplôme, diplôme universitaire ou équivalent : 4 points.
- Diplôme universitaire/formation diplômante ou équivalent : 3 points.

Les qualifications de formation supérieure qui sont essentielles pour obtenir d'autres qualifications de niveau supérieur et la formation minimale requise pour le poste ne seront pas prises en compte comme un mérite.

Qualifications générales (note maximale de 12).

a) Ancienneté (maximum 2 points).

L'ancienneté est évaluée en fonction du nombre d'années travaillées, à raison de 0,25 point par année travaillée ou de la partie proportionnelle en cas de période plus courte.

b) Autres langues (maximum 10 points).

Les langues des territoires du Consorcio autres que l'espagnol et le français (basque, catalan et occitan) seront évaluées selon l'échelle suivante :

- B1 : 1 point.
- B2 : 2 points.
- C1 : 3 points.
- C2 : 4 points.

Dans le cas de la langue anglaise, la connaissance de l'anglais à un niveau supérieur à B2 sera évaluée selon l'échelle suivante :

- C1 : 3 points.
- C2 : 4 points.

Entretien (note maximale de 25, note minimale de 15).

a) La connaissance de l'espagnol et du français en tant que langues véhiculaires, un niveau intermédiaire supérieur d'anglais et des autres langues selon le niveau accrédité seront valorisés (maximum 10 points), selon les critères suivants :

- Interaction/cohérence (jusqu'à 2 points).
- Maîtrise de la langue (jusqu'à 2 points).
- Prononciation (jusqu'à 2 points).
- Correction grammaticale et lexicale (jusqu'à 2 points).
- Richesse du lexique et des structures utilisés (jusqu'à 2 points).

- b) De brèves questions orales seront posées sur les thématiques liées à chaque poste (décrites dans le paragraphe "formation et perfectionnement" des qualifications spécifiques) afin de vérifier que l'expérience et la formation revendiquées correspondent à celles que la personne candidate possède et à celles requises pour le poste (maximum 10 points).

- c) La motivation de la personne candidate pour le poste, ses autres compétences, ses compétences informatiques et autres (maximum 5 points) seront prises en compte.